
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 février 2016 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREault, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇAO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises
Monsieur Éric Soumpholphakdy, Commandant du PDQ 33
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

CA16 14 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, en y ajoutant les articles 10.09 et 20.05.

Adopté à l'unanimité.

10.02

CA16 14 0002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2015, à 19 h.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2015, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA16 14 0003

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 décembre 2015, à 9 h.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 décembre 2015, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :

Dépôt d'une résolution de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour l'élimination des gras trans;

Dépôt d'une résolution de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles pour l'adoption de normes en matière d'accessibilité universelle d'Altergo relativement au site web des arrondissements;

Dépôt d'une résolution de l'arrondissement du Sud-Ouest concernant l'appui à la campagne nationale pour le maintien et la bonification du programme AccèsLogis.

Le maire d'arrondissement Anie Samson rappelle aux citoyens qu'étant donné le changement d'heure du conseil, soit 18 h 30, la période d'inscription des questions des citoyens aura lieu de 18 h à 19 h jusqu'au mois de mars 2016. Par la suite, la période pour la prise de questions sera de 18 h à 18 h 30. Elle invite les citoyens à venir participer à une séance d'information donnée par la Commission sur le transport et les travaux publics, le jeudi 17 mars 2016 à 19 h à la Salle du conseil de la mairie d'arrondissement.

Le conseiller Sylvain Ouellet informe les citoyens que le comité consultatif d'urbanisme est en période de recrutement et est à la recherche de quatre personnes dans l'arrondissement pour siéger à titre de membres au sein du comité. Un avis a été publié et les citoyens ont jusqu'au 18 mars pour ce faire. Il informe les citoyens que le commandant du PDQ 30, Marc Charbonneau, a quitté et est remplacé par monsieur Marc Lauzon. Il tient à s'excuser auprès des citoyens pour le retard relié au déneigement dans le secteur de la rue Papineau et de la 6^e Avenue, suite à un problème avec les entrepreneurs.

Le conseiller Frantz Benjamin salue l'équipe des organismes communautaires de Saint-Michel pour les activités reliées aux joies de l'hiver. L'organisme Vivre Saint-Michel en santé tiendra son association de quartier, le 3 février prochain, et il invite les citoyens à y participer. Il tient à souligner les activités reliées à la persévérance scolaire qui se tiendront du 15 au 22 février prochain sur l'ensemble du Québec, et il remercie les différents services de l'arrondissement ainsi que les organismes communautaires qui interviennent à cette fin. Il désire également souligner qu'une conférence s'adressant aux jeunes sera donnée, par monsieur René Vézina, mardi 16 février à 17 h, intitulée : « Quand persévérance scolaire rime avec entrepreneuriat ». Finalement, il souhaite une bonne semaine de relâche à tous ceux qui en profiteront.

La conseillère Elsie Lefebvre désire souhaiter une bonne année 2016 à tous. Elle remercie tous les organismes communautaires de Villeray ainsi qu'elle tient à souligner la solidarité des parents qui font des chaînes humaines autour des écoles pour rappeler l'importance de soutenir les écoles publiques. Elle invite les citoyens à profiter des installations extérieures de l'arrondissement, quand la température le permet, et elle remercie le travail du personnel de l'arrondissement. Elle souligne que la place De Castelnau, qui est au cœur de l'arrondissement, sert d'exemple et de modèle pour d'autres emplacements à venir. Finalement, elle souligne le mois de l'Histoire des Noirs.

La conseillère Mary Deros souhaite une bonne année à tous avec comme base la sécurité. Elle invite les citoyens à voir sur le site de l'arrondissement les différentes activités en lien avec le mois de l'Histoire des Noirs. Elle remercie les citoyens pour leur présence au conseil.

10.06 - Période de questions du public

À 18 h 55, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Denise Rousselle	Hôpital chinois
Marie Chevalier	Rue De Castelnau Ouest
André Bourbonnière	Entrée charretière / traverse chemin de fer
Marc-André Vinet	Circulation De Castelnau Est
Robert Racine	Réinvestissement – service de garde
Pierre Michaud	Relance lignes jaunes
Hoang Liem Truong	Pétition pour l'avenue d'Outremont
Frédéric Pineau	Maison de René Angéil
Béatrice Callmel	Circulation vélos – poids lourds rue Querbes / traverse de chemin de fer

À 19 h 55

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions pour une durée de 30 minutes.

Adopté à l'unanimité.

Peter Papadakis	Avenue d'Outremont
Michael Akhtar Nasseem	Avenue d'Outremont
Doshi Hemelata	Déneigement et condition des trottoirs
Denis Chouinard	Trottoirs avenue d'Outremont

À 20 h 11

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

À 20 h 25, la conseillère Mary Deros quitte son siège.

Sasha Dyck

Stationnement derrière le 405, avenue Ogilvy

Marie-Dominique Langlois

Pistes cyclables

À 20 h 25, la conseillère Mary Deros reprend son siège.

Stéphane Théoret

Lettre d'appui – entente MESS-Ville

Charles Rainville

OSBL Christophe-Colomb

À 20 h 40, le conseiller Frantz Benjamin quitte son siège.

Raymond Prince

Pollution sonore aérienne

À 20 h 35, la conseillère Elsie Lefebvre quitte son siège et le reprend à 20 h 40.

À 20 h 45, le conseiller Frantz Benjamin reprend son siège.

Mary McCutcheon

Reconnaissance : Dickie Moore

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 20 h 50.

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 50, maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

À 20 h 51, le conseiller Sylvain Ouellet quitte son siège et le reprend à 20 h 55.

CA16 14 0004

Déclaration soulignant la mémoire et la contribution à Montréal et Villeray de René Angélil.

ATTENDU que René Angélil est né en 1942, sur la rue Saint-Denis, dans Villeray;

ATTENDU sa populaire carrière musicale dans les années 1960;

ATTENDU sa carrière d'impresario pour des artistes québécois, dont Ginette Reno, Garou ou René Simard, et pour Céline Dion, qui deviendra son épouse;

ATTENDU que René Angélil était reconnu comme un rassembleur ainsi qu'un grand philanthrope;

ATTENDU que René Angélil a contribué à faire rayonner la culture québécoise à travers le monde;
ATTENDU que le parcours de René Angélil est exceptionnel, et qu'il incarne un modèle d'engagement qui peut continuer de nous inspirer;

ATTENDU que la carrière de René Angélil démontre que peu importe notre origine, il est possible de réaliser ses rêves et de suivre ses ambitions;

Il est proposé par Elsie LEFEBVRE

appuyé par Anie SAMSON
Mary DEROS
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement évalue, avec l'aide des citoyens et en concordance avec les institutions visées, la meilleure manière d'honorer dans le milieu local, la mémoire de René Angélil.

Adopté à l'unanimité.

10.08

CA16 14 0005

Résolution d'appui à la campagne nationale pour le maintien et la bonification du programme AccèsLogis.

ATTENDU que le Budget 2015-2016 du gouvernement du Québec a diminué de 3000 à 1500 le nombre de nouveaux logements sociaux pouvant être financés à l'échelle du Québec;

ATTENDU que cette diminution de moitié aura des répercussions sur le nombre d'unités de nouveaux logements sociaux pouvant être réalisés à Montréal;

ATTENDU que l'enquête nationale auprès des ménages, menée en 2011 par Statistique Canada, a révélé que 143 900 ménages locataires devaient consacrer plus de la moitié de leur revenu pour se loger à Montréal;

ATTENDU qu'au 30 novembre 2015, 24 863 ménages étaient sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal dont 3648 ménages pour notre arrondissement.

ATTENDU que le budget 2015-2016 du gouvernement du Québec a annoncé le financement sur cinq ans de 5800 suppléments au loyer - marché privé, dont 1000 en 2015-2016 et 1200 pour chacune des quatre années suivantes, mais que ce programme ne permet pas de construire de nouveaux logements locatifs, d'améliorer la qualité des appartements et de jouer un rôle dans la revitalisation des quartiers populaires.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension demande au gouvernement du Québec de poursuivre le développement de nouveaux logements sociaux avec le programme AccèsLogis, de revenir au minimum au financement de 3000 unités par année et de bonifier le programme pour qu'il corresponde plus adéquatement aux réalités de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

10.09

CA16 14 0006**Proclamation du Mois de l'histoire des Noirs.**

Considérant que la célébration du Mois de l'histoire des Noirs au mois de février remonte à plusieurs décennies au Canada, au Québec et particulièrement dans la région montréalaise;

Considérant que c'est au début des années 70 que les communautés noires établies à Montréal ont commencé à faire reconnaître et rendre plus visible l'apport des Noirs à l'histoire des États-Unis, ainsi qu'à l'édification de notre société;

Considérant que depuis plusieurs années, des organismes publics et parapublics, tant aux niveaux fédéral, provincial que municipal, ont soutenu officiellement la célébration du Mois de l'histoire des Noirs;

Considérant que la Ville de Montréal veut lutter contre la discrimination raciale, maintenir et promouvoir sur son territoire des relations interculturelles harmonieuses et mettre en évidence la richesse de la diversité ethnoculturelle de la population;

Considérant la contribution remarquable des communautés noires au développement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN
Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Sylvain OUELLET

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le mois de février Mois de l'histoire des Noirs. Par cette proclamation, l'arrondissement s'engage à souligner annuellement le Mois de l'histoire des Noirs et encourage les citoyennes et citoyens à partager l'esprit du Mois en participant aux différentes activités qui s'y rattachent.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0007

Accorder une contribution financière additionnelle totale non récurrente de 70 000 \$ à six organismes partenaires de l'arrondissement, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du dossier prioritaire de « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue », en ajout des contributions déjà accordées par ce conseil. Approuver les projets de conventions à cet effet.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier additionnel non récurrent totalisant la somme de 70 000 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du dossier prioritaire de « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue » pour l'année 2016, et ce, en ajout des contributions déjà accordées par ce conseil :

Organismes	Projets	Périodes	Montants recommandés
Projet Ado-communautaire en travail de rue	Projet 18-25	16 février 2016 au 31 décembre 2016	8 400 \$
Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse	Médiation urbaine - volet intervention ciblée	1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016	10 000 \$
Les Monarques de Montréal	Intervention en soirée	9 janvier 2016 au 19 décembre 2016	34 600 \$
Club l'Espoir Jeunesse	Ligue de soccer Saint-Michel	16 juin 2016 au 30 août 2016	3 000 \$
Habitations Terrasse Saint-Michel	Dans un parc près de chez vous	15 mai 2016 au 30 septembre 2016	4 000 \$
Centre éducatif et communautaire René-Goupil	Soccer à cœur	3 juin 2016 au 22 août 2016	10 000 \$

- d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, les six projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes de l'arrondissement, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1153356019

CA16 14 0008

Autoriser la signature d'un projet de convention à intervenir entre la Ville et l'organisme la Maison des jeunes par la Grand'Porte dans le cadre du programme Activités de loisirs, débutant le 1^{er} janvier 2016 et se terminant le 30 juin 2016 et octroyer une contribution financière totale au montant de 26 787,26 \$ à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

- d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme la Maison des jeunes par la Grand'Porte dans le cadre du programme Activités de loisirs, débutant le 1^{er} janvier 2016 et se terminant le 30 juin 2016;
- d'octroyer une contribution financière totale au montant de 26 787,26 \$;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1151248001

CA16 14 0009

Octroyer un contrat à Neptune Security Services inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de gardiennage de la bibliothèque de Parc-Extension pour une période de 12 mois débutant le 6 février 2016, au montant approximatif de 51 364,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14966 (2 soumissionnaires) et ce, à même le surplus réservé à la santé et à la sécurité.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Neptune Security Services inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 51 364,50 \$, incluant les taxes, pour le gardiennage de la bibliothèque de Parc-Extension pour une période de douze mois au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 15-14966;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1162761001

À 21 h 10, la conseillère Mary Deros quitte son siège.

CA16 14 0010

Octroyer un contrat à la firme d'architectes Girard Côté Bérubé Dion inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture pour le projet de travaux de mise à niveau de la cour de voirie Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 79 993,86 \$, incluant les taxes et les contingences, dans le cadre de l'appel d'offres IMM-15-07.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 79 993,86 \$, incluant les taxes et les contingences, pour la fourniture de services professionnels pour les travaux de mise à niveau de la cour de voirie Saint-Michel, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et voter des crédits de 73 045,05 \$;
2. d'accorder le contrat à cette fin à la firme Girard Côté Bérubé Dion inc., architectes, ayant obtenu le meilleur pointage final, un contrat de services professionnels pour les travaux de mise à niveau de la cour de voirie Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 79 993,86 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation IMM-15-07 (4 soumissionnaires);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1151321010

CA16 14 0011

Ratifier la grille d'évaluation et la composition du comité de sélection et octroyer un contrat à la firme Groupe Santé Physimed, seul soumissionnaire et s'étant qualifié au pointage requis, pour les services professionnels en droit du travail spécialisés en santé et sécurité au travail, aux prix de sa soumission, soit un prix maximum de 95 000 \$, incluant les taxes, pour la période du 3 février 2016 au 31 décembre 2018 ou jusqu'à épuisement du budget alloué - appel d'offres sur invitation RH-16-01 (1soumissionnaire).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. de ratifier la grille d'évaluation et la composition du comité de sélection pour retenir les services professionnels d'une firme en droit du travail spécialisées en santé et sécurité du travail;
2. d'octroyer un contrat à la firme Groupe Santé Physimed, seul soumissionnaire et s'étant qualifié au pointage requis, pour les services professionnels en droit du travail spécialisées en santé et sécurité du travail, aux prix de sa soumission, soit un maximum de 95 000 \$ incluant les taxes pour la période du 3 février 2016 au 31 décembre 2018 ou jusqu'à épuisement du budget alloué - appel d'offres sur invitation RH-16-01 (1soumissionnaire);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1161047001

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 21 h 12, le conseillère Mary Deros reprend son siège.

CA16 14 0012

Accepter l'offre du conseil de la Ville d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311 les soirs, les fins de semaine et les jours fériés, à compter du 15 février 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accepter l'offre du conseil de la ville, à compter du 15 février 2016, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311 pour les soirs, les fins de semaine et les jours fériés selon les modalités suivantes :

- prises d'appels téléphoniques 311 et des courriels n'ayant pas été attribués à aucun arrondissement du lundi au vendredi, de 17h à 20h30, les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 17h;
- service de qualité conforme aux normes de service en matière de service téléphonique, tel que défini dans l'encadrement administratif Gestion du Réseau Accès Montréal (C-OG-SDG-D-07-001).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1161766001

CA16 14 0013

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 novembre 2015 et du 1^{er} au 31 décembre 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 novembre et du 1^{er} au 31 décembre 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1161309001

CA16 14 0014

Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna St-Michel et accepter l'offre de service de la Direction des stratégies et transactions immobilières de la ville-centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser l'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la ville centre pour la réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, aux conditions prévues au Programme. Sous réserve des disponibilités budgétaires au PTI, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'engage à :
 - financer 20 % du coût des travaux admissibles au Programme (incluant les services professionnels);
 - financer 100 % du coût des travaux admissibles en surcoût au budget cible du Programme;
 - financer 100 % de tous les travaux additionnels que l'arrondissement jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles au Programme;
 - maintenir dans l'aréna Saint-Michel son offre de service aux Montréalais en sports de glace sur une période minimale de quinze ans;
 - collaborer avec les autres arrondissements pour accueillir la clientèle des arénas fermés temporairement et prioriser, en période de pointe, les activités pour les jeunes ou, dans certains cas, pour les clientèles particulières, telles les personnes handicapées, et ce, pour toute la durée du Programme;
 - reconnaître le sport régional comme faisant partie de son offre de service en sports de glace.
2. d'accepter l'offre de service approuvé par le conseil municipal du 23 août 2011 (CM11 0655), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la gestion du projet de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel par le Service de la gestion et de la planification immobilière dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1164741001

CA16 14 0015

Autoriser une dépense de 214 315,13 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de location de trois rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires, du 1^{er} mai au 14 novembre 2016, dans le cadre de l'appel d'offres publics 15-14321.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 214 315,13 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de location de trois (3) rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires, soit du 1^{er} mai au 14 novembre 2016, dans le cadre de l'appel d'offres publics 15-14321;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1154969020

CA16 14 0016

Autoriser une dépense additionnelle de 3 807,97 \$ toutes taxes incluses, à l'entreprise Expertise Sports Design L.G. dont le soutien technique est requis pour la rédaction d'une annexe complémentaire à l'appel d'offres suite à un avis de contamination des sols, pour la réalisation des plans et devis pour le revêtement en gazon synthétique du terrain de mini-soccer du parc François-Perrault.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 3 807,97 \$ toutes taxes incluses, à l'entreprise Expertise Sports Design L.G. dont le soutien technique est requis pour la rédaction d'une annexe complémentaire à l'appel d'offres suite à un avis de contamination des sols, pour la réalisation des plans et devis pour le revêtement en gazon synthétique du terrain de mini-soccer du parc François-Perrault;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1161248002

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0017

Autoriser une dépense de 1 050 \$ pour la participation de l'arrondissement au 31^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 1 050 \$ pour la participation de l'arrondissement au 31^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, le 24 mars 2016;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1164578001

CA16 14 0018

Accepter la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour et autoriser M^e Mélissandre Asselin-Blain, avocate du Service des affaires juridiques, à signer la transaction dans le cadre du litige entre la Ville de Montréal et 4432215 Canada inc. (500-17-087096-155) concernant l'immeuble situé au 7990, rue D'Iberville.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accepter la proposition de règlement relative à l'entente hors cour et autoriser M^e Mélissandre Asselin-Blain, avocate du Service des affaires juridiques, à signer la transaction dans le cadre du litige entre la Ville de Montréal et 4432215 Canada inc. (500-17-087096-155) concernant l'immeuble situé au 7990, rue D'Iberville.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1152799006

CA16 14 0019

Autoriser l'utilisation du fonds de stationnement de l'arrondissement pour l'ajout de signalisation dans le stationnement de l'aréna Saint-Michel pour une somme totale de 8 490,84 \$.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser l'utilisation du Fonds de stationnement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour l'ajout de signalisation dans le stationnement de l'aréna Saint-Michel pour un montant total de 8 490,84 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1161248001

CA16 14 0020

Autoriser le versement d'une contribution financière de 2 300 \$ à cinq organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour l'année financière 2016, comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 500 \$ au Patro Le Prevost, 500 \$ à Ali et les princes de la rue; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ au Patro Le Prevost; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 500 \$ à l'Association culturelle haïtienne « La Perle Retrouvée », 300 \$ aux Monarques de Montréal.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 2 300 \$ à cinq organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray– Saint-Michel–Parc-Extension, pour année financière 2016, qui se décrit comme suit :

**ENSEMBLE DU TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT
MONTANT : 1 000 \$**

500 \$ à Le Patro Le Prevost—104687

500 \$ à Ali et les princes de la rue—154643

**FRANÇOIS-PERRAULT
MONTANT : 500 \$**

500 \$ à Le Patro Le Prevost—104687

**DISTRICT DE SAINT-MICHEL
MONTANT : 800 \$**

500 \$ à l'Association Culturelle Haïtienne « La Perle Retrouvée »—106882

300 \$ à Les Monarques de Montréal—pour leurs diverses activités auprès des jeunes —128465

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1164539001

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0021

Adopter le Règlement RCA04-14003-3 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 janvier 2016.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA04-14003-3 01-283-84 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) a été donné le 1^{er} décembre 2015, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 janvier 2016, dûment convoquée par avis paru Le Devoir, édition du 12 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA04-14003-3 01-283-84 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 février 2016;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA04-14003-03 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1155898020

CA16 14 0022

Adopter le Règlement RCA06-14001-12 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 20 janvier 2016.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA06-14001-12 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) a été donné le 1^{er} décembre 2015, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 janvier 2016, dûment convoquée par avis paru Le Devoir, édition du 12 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA06-14001-12 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 février 2016;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA06-14001-12 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1155898021

CA16 14 0023

Adopter le Règlement RCA14-14005-1 modifiant le Règlement sur le lotissement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14005) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 janvier 2016.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA14-14005-1 modifiant le Règlement sur le lotissement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14005) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) a été donné le 1er décembre 2015, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 janvier 2016, dûment convoquée par avis paru Le Devoir, édition du 12 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA14-14005-1 modifiant le Règlement sur le lotissement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14005) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 février 2016;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA14-14005-01 modifiant le Règlement sur le lotissement de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14005) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1155898022

CA16 14 0024

Adopter le Règlement 01-283-88 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 janvier 2016.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement 01-283-88 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) a été donné le 1er décembre 2015, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 janvier 2016, dûment convoquée par avis paru Le Devoir, édition du 12 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-88 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 février 2016;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement 01-283-88 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Adopté à l'unanimité.

40.04 1155898019

CA16 14 0025

Adopter le second projet de résolution PP15-14012 relatif à une dérogation à l'usage résidentiel prescrit (H.2) afin de permettre l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 9237-9239, rue D'Iberville, à des fins de centre communautaire, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 20 janvier 2016.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution PP15-14012 relatif à une dérogation à l'usage résidentiel prescrit (H.2) afin de permettre l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 9237-9239, rue D'Iberville, à des fins de centre communautaire, a été adopté par le conseil d'arrondissement le 18 décembre 2015 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 janvier 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 12 janvier 2016;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 20 janvier 2016;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet d'accorder une dérogation à l'usage résidentiel (H.2) prescrit afin de permettre l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment sis aux 9237-9239, rue D'Iberville, à des fins de centre communautaire (E.4), et ce, aux conditions suivantes :
 - que l'usage de Centre communautaire soit limité au rez-de-chaussée du bâtiment visé et que le sous-sol ne serve qu'à des fins d'entreposage et de salle à déchets;
 - qu'une salle à déchets réfrigérée, pour les 3 collectes et d'une superficie minimale de 6 mètres carrés, soit aménagée au sous-sol du bâtiment;
 - qu'au moins 50 % de la superficie de la cour avant, sur la rue D'Iberville, soit verdie.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1155898029

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0026**Dépôt du certificat des résultats du registre pour le Règlement RCA15-14011 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 800 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement ».**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement RCA15-14011 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 800 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement », a été donné le 3 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que le Règlement RCA15-14011 a été adopté par le conseil lors de sa séance extraordinaire du 18 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'avis fut donné aux personnes habiles à voter de la tenue d'un registre les 19, 20 et 21 janvier 2016 par avis public dans le journal Le Devoir, édition du 7 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de registre les 19, 20 et 21 janvier 2016, aucun citoyen ne s'est présenté pour signer le registre;

CONSIDÉRANT l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prendre acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats de la tenue du registre des personnes habiles à voter sur le règlement RCA15-14011 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 800 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement » :

1. que le nombre de personnes habiles à voter était de 70 773;
2. que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 1 769;
3. que le nombre de demandes faites est de 0 ;
4. que le règlement RCA15-14011 est par conséquent réputé approuvé par les personnes habiles à voter;
5. qu'un scrutin référendaire ne doit pas être tenu en ce qui a trait à l'approbation de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1154322005

CA16 14 0027**Dépôt du certificat des résultats du registre pour le Règlement RCA15-14012 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules, de machinerie et d'équipements de l'arrondissement ».**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement RCA15-14012 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules, de machinerie et d'équipements de l'arrondissement », a été donné le 3 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que le Règlement RCA15-14012 a été adopté par le conseil lors de sa séance extraordinaire du 18 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'avis fut donné aux personnes habiles à voter de la tenue d'un registre les 19, 20 et 21 janvier 2016 par avis public dans le journal Le Devoir, édition du 7 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de registre les 19, 20 et 21 janvier 2016, aucun citoyen ne s'est présenté pour signer le registre;

CONSIDÉRANT l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prendre acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats de la tenue du registre des personnes habiles à voter sur le règlement RCA15-14012 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules, de machinerie et d'équipements de l'arrondissement » :

1. que le nombre de personnes habiles à voter était de 70 773;
2. que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 1 769;
3. que le nombre de demandes faites est de 0 ;
4. que le règlement RCA15-14012 est par conséquent réputé approuvé par les personnes habiles à voter;
5. qu'un scrutin référendaire ne doit pas être tenu en ce qui a trait à l'approbation de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1154322006

CA16 14 0028

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant l'installation d'une enseigne au sol pour le bâtiment situé au 2200, rue Jean-Talon Est. Demande d'installation d'enseigne 3001082674.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2 préparés par Enseignes & Lettrage Robert, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 janvier 2016, visant l'installation d'une enseigne au sol pour le bâtiment situé au 2200, rue Jean-Talon Est. Demande d'installation d'enseigne numéro 3001082674.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1151385049

CA16 14 0029

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'une génératrice, l'aménagement d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite ainsi que plusieurs modifications aux façades du bâtiment situé au 280, rue Gary-Carter. Demande de permis 3001100906.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les pages P01, P03, P04, P05 et P06 des plans des travaux de rénovation du bâtiment sis au 280, rue Gary-Carter, réalisés par GKC Architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 janvier 2016 et déposés en soutien à la demande de permis 3001100906, à la condition suivante :

- que les persiennes de ventilation soient peinturées de la même couleur que le revêtement de briques.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1156996015

CA16 14 0030

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la construction d'une maison unifamiliale de deux étages sur le lot 3 457 785 du cadastre du Québec (7381, rue Drolet). Demande de permis 3001073106.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, la page 09-12 des plans du projet de remplacement du 7381, rue Drolet, réalisés par Kristina Leclerc Design et le Studio AD, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 janvier 2016 et déposés en soutien à la demande de permis 3001073106.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1156996014

CA16 14 0031

Nommer un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 3 février au 7 juin 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseiller Frantz Benjamin, soit nommé à titre de maire d'arrondissement suppléant, pour la période comprise entre le 3 février et le 7 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1164379001

CA16 14 0032

Déposer au conseil municipal le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement au 31 décembre 2015.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de déposer, au conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1161478001

Levée de la séance

À 21 h 20, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2016.